

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 9 NOVEMBRE 2016 – 9h30

---

## Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Céline DELFOUR
- Aurélia DI DONATO
- Frédérique DUPERRET
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Martin BIDO
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN

Etaient excusés :

Messieurs

- Bruno BOYER (pouvoir à Christine Beauchemin-Flot)
- Yves MEJEAN (pouvoir à Stéphane Libs)
- Michel HUMBERT

Y assistait : Béatrice BOURSIER

### 1 - Validation du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu du CA du 7 septembre 2016 est validé à l'unanimité.

### 2 – Modification des statuts en vue de préciser l'habilitation du SCARE à représenter ses adhérents en CNAC, devant les tribunaux et dans le cadre de l'accès aux films (Médiations notamment).

- Les statuts indiquent de manière très succincte l'objet du syndicat. Or, dans certains cas et notamment pour exercer un recours en CNAC, le syndicat doit attester de son intérêt à agir. Sans devoir détailler tous les cas de figures, il est jugé nécessaire de préciser que le SCARE peut intervenir dans la défense des intérêts des salles indépendantes ou art & essai devant tous les tribunaux et instances professionnelles.

- Le Conseil d'administration compte 12 membres. Il a été parfois constaté, lors de certaines réunions, tombant pendant des périodes de grèves SNCF par exemple, que l'absence de quelques administrateurs impactaient rapidement le nombre total, ce qui pouvait poser un problème de représentativité lors de prises de décisions.

Le sujet d'élargir le Conseil à deux ou trois administrateurs supplémentaires est débattu. Certains jugent qu'un nombre resserré de membres facilite les discussions. Avec un nombre plus important, les absences augmenteraient aussi. Un nombre plus important d'administrateurs augmenteraient les charges. Actuellement, une assiduité aux réunions est constatée. La question de l'élargissement pourrait se poser à l'avenir si les réunions devenaient moins suivies.

Le Conseil d'administration se laisse le temps de la réflexion et reporte le vote sur le sujet à une session ultérieure.

- Remboursement des notes de frais des administrateurs :

Les billets de train ou d'avion pour les réunions du CA sont remboursés aux membres élus du Conseil d'Administration, sur la base d'un billet de train 2<sup>e</sup> classe.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 - Réforme Art & Essai**

Le CNC (Xavier Lardoux, Lionel Bertinet, Corentin Bichet) a reçu le SCARE (Christine Beauchemin-Flot, Aurélia Di Donato, Béatrice Boursier) pour lui faire part des mesures qu'il souhaite mettre en place dans le cadre du classement Art & Essai.

Le CNC aimerait que ces mesures soient adoptées avec l'accord de l'ensemble des organisations professionnelles de l'exploitation : AFCAE, FNCF et SCARE et a demandé qu'une concertation inter-organisations ait lieu pour revenir vers le CNC avec des réponses communes. Xavier Lardoux indique qu'un certain nombre de propositions ont un coût qui doit être compensé par des économies réalisées par ailleurs pour pouvoir être mises en place.

Un résumé de la réunion et des propositions a été envoyé aux administrateurs du SCARE, qui débattent sur les propositions :

De manière générale, il est constaté que les mesures favorisent globalement les adhérents du SCARE, avec un effet de redistribution vers les plus petits établissements et les plus actifs dans la diffusion Art & Essai.

#### **A/ Mesures Financières**

##### **1/ Pourcentage de séances**

Conservation de l'indice mais non-classement des établissements dont le pourcentage de séances A&E est inférieur à 15% et abattement de 50 % des établissements réalisant de 15 à 25 % de séances A&E. (450 000 euros d'économie).

N.B. Cette mesure n'est pas acceptée par la FNCF qui souhaite qu'aucune salle ne sorte du classement suite à la réforme et par l'AFCAE qui souhaite la relativiser.

Le CA du SCARE étudie la question et des propositions alternatives :

- un classement des salles se situant sous le seuil des 15% de séances sans subvention : il est noté qu'une telle mesure reviendrait à un classement à deux vitesses et le CA se prononce contre.
- Un abattement de 50 % de la subvention ramené aux salles dont le pourcentage de séances est compris entre 15 et 20 % (en écartant celles dont les pourcentages sont compris entre 20 et 25 %) : il est noté que des salles situées dans des villes petites et moyennes, qui doivent assurer une programmation généraliste à côté d'une programmation Art & Essai car seules sur la ville, sont souvent à la limite des 25 % requis. Cependant, il est rappelé que les années où le quota ne serait pas atteint à quelques séances près, il sera possible de faire appel.

La crainte de voir certains établissements souhaitant conserver leur classement se positionner sur un plus grand nombre de films Art & Essai et concurrencer encore plus les établissements historiques est exprimée. Cette remarque est à relativiser par l'arbitrage que certains feront en continuant à programmer des films plus rentables plutôt que de conserver une subvention moins rémunératrice.

Certains membres du CA soulignent qu'une dérive du terme Art & Essai s'est opérée. Une telle mesure a la vertu d'encourager la diffusion de films Art & Essai.

La mesure est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Il est demandé que la première année, une notification soit envoyée aux salles impactées par cette mesure avant d'être appliquée en année N+1.

##### **2/ Valorisation des labels :**

Sous forme de prime : 1 label : + 2% de la subvention, 2 labels : + 4 % de la subvention, 3 labels : +8 % de la subvention.

Avec un plancher minima et éventuellement un plafond maxima.

Coût : + 600 000 euros (sans plancher)

La mesure est approuvée à l'unanimité, avec la demande d'un plancher et d'un plafond et une révision de la grille des labels pour favoriser la catégorie des 1 et 2 écrans avec une différenciation des mono-écrans.

##### **3/ Meilleure valorisation des 1/2 et 3 écrans avec lissage de la courbe pour éviter les effets de seuils.**

Coût : + 800 000 euros

La mesure est approuvée à l'unanimité.

4/ Prise de risque : enveloppe budgétaire allouée à la programmation de films de moins de 80 copies France. Il s'agira d'un bonus à enveloppe fermée au prorata des efforts de chaque salle, cumulable avec le label RD.

Coût : + 500 000 euros.

La mesure est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec un mode de calcul basé sur un nombre de séances ramené au nombre d'écrans.

Il est également souhaité que soit réexaminé le seuil de 80 copies au cours des prochaines années, notamment en fonction de l'après-VPF.

#### **B/ Mesures d'organisation :**

##### 1 - Examen des dossiers tous les deux ans.

La mesure est approuvée à l'unanimité, avec un examen chaque année de la moitié des dossiers (sur les deux derniers exercices) pour une meilleure attention à chacun des dossiers. Les établissements comparables devront être examinés la même année pour plus d'équité.

##### 2 – Commissions : 5 commissions régionales et 1 commission nationale faisant office de commission d'appel.

Nomination des membres des commissions régionales plus rigoureuse. La représentativité de l'exploitation sera inchangée en nationale.

La mesure est approuvée à l'unanimité, avec la précision que les commissions régionales comptent également la même proportion de représentants issus de l'exploitation et des représentants d'autres régions.

##### 3 – Ouverture du questionnaire animation à l'année (une fois le précédent exercice clôturé), de septembre à octobre.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

##### 4 – Comité de pilotage : supprimé. Remplacé par une procédure de concertation une à deux fois par an, avec uniquement les membres des organisations d'exploitants pour une évaluation du classement de l'année écoulée.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

##### 5 – Simplification du questionnaire :

Suppression notamment du questionnaire financier et de la question de la diffusion des bandes annonces payantes. Des ratios permettant d'appréhender les parts d'autres subventions, de recettes annexes et de billetterie seront demandés.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

##### 6 – Recommandation avant-sortie :

Elle est indispensable à la mise en place des engagements de diffusion des films A&E porteurs dans les villes de moins de 50 000 habitants.

La question est à nouveau débattue. Il est souligné qu'une recommandation avant-sortie peut permettre d'obtenir gain de cause en médiation sur les litiges concernant l'accès aux copies Art & Essai.

Cependant,

La question est remise au vote :

- 3 voix pour une recommandation avant sortie
- 7 voix contre une recommandation avant sortie
- 2 abstentions

Par ailleurs, il est noté l'absence de mesures portant sur l'aspect qualitatif du travail Art & Essai. Le SCARE avait en effet émis des souhaits en ce sens : instruction au préalable des dossiers pour mieux tenir compte de l'animation, de l'environnement géographique et social, de l'éducation à l'image, la communication ..., Grilles précises d'évaluation de ces critères en commission ...

#### **4 – CIP et situation Parisienne**

Un rendez-vous avec les Cinémas Indépendants Parisiens a été pris et aura lieu jeudi 10 novembre. Les CIP ont rencontré également l'AFCAE. Environ 95% des salles indépendantes parisiennes sont adhérentes au SCARE.

Un rapide état des lieux de la situation à Paris est fait : l'accès aux copies des films Art & Essai porteurs ou non est de plus en plus difficile. Récemment, des films comme *Victoria* ou *Le Fils de Jean* ne sont sortis chez aucun indépendant. Les arbitrages effectués par les distributeurs portent désormais souvent entre deux cinémas de circuits et non plus entre un indépendant et un circuit. L'observatoire de la diffusion a étudié des données sur le sujet.

La carte parisienne a été modifiée. L'arrivée des Fauvettes dans le quartier des Gobelins a des conséquences sur l'accès aux films récents, alors que le cinéma était à l'origine un cinéma destiné à exposer des œuvres de répertoire. Ainsi, après avoir exploité *Julieta* en sortie nationale avec une rétrospective Almodovar, ils programment *Le Client* d'Asghar Farhadi et l'Escurial n'a pas obtenu le film. Saisie par les Ecrans de Paris, la Médiatrice du cinéma a confirmé la copie du film aux Fauvettes.

#### **4 – Coup de pouce UGC**

UGC a lancé cette opération du 21 au 27 septembre dans certains Ciné Cités de Paris, périphérie, Bordeaux, Lyon et Strasbourg à grand renfort de communication. Des avant-premières de 8 films de la diversité ont été organisées, sans qu'UGC ne s'engage sur la sortie ultérieure de ces films dans les postes concernés. Ainsi, à Bordeaux et Strasbourg, Utopia et Les Stars, n'ayant pas été prévenus de l'opération par leurs distributeurs à l'exception d'un, n'ont pas programmé les films qui avaient fait l'objet d'avant-premières chez UGC. En commission de réflexion à la FNCF, Stéphane Libs a regretté l'intervention de la Présidente du CNC sur le sujet, lors du congrès des exploitants, ce qui a provoqué une discussion en commission avec UGC. Si l'opération ne concernait que quelques villes, il est jugé néanmoins nécessaire de dénoncer toutes les actions des circuits portant atteinte aux indépendants.

Le SCARE a reçu un courrier du SDI, syndicat de la majorité des distributeurs concernés par l'opération, qui s'alarme du refus de certaines salles d'exploiter les films qui en font partie, auquel le SCARE a répondu. Un rendez-vous doit être pris avec le SDI, afin d'étudier les moyens de mieux travailler ensemble sur ces films.

Le CA exprime le souhait de rencontrer également le SDI et DIRE au sujet de l'après-VPF.

#### **5 – Calendrier des sorties : films du 1<sup>er</sup> novembre.**

Les distributeurs de quatre films dont la sortie était prévue le mercredi 2 novembre, en ont avancé la date au mardi 1<sup>er</sup> novembre, pour profiter de l'affluence d'un pont dans une période de forte fréquentation : Pathé s'est positionné en premier avec *Snowden*, profitant d'une position dominante puisque il est distributeur et en même temps premier circuit de salles.

Studio Canal pour *La Folle histoire de Max et Léon*, Mars Films pour *Réparer les vivants* et Bac Films pour *Mademoiselle*, ont suivi.

Cette situation a bouleversé les plannings et la programmation de certaines salles et a eu un impact plus important pour les salles indépendantes et Art & Essai qui comptent moins d'écrans que les multiplexes. Les distributeurs ont également imposé des conditions différentes : pour certains, la liberté de programmer le film au 1<sup>er</sup> ou au 2, a été laissée alors que pour d'autres la date du 1<sup>er</sup> était imposée. En outre, sortir le(s) film(s) le 2 novembre alors que des concurrents directs avaient plus de latitude pour les démarrer le 1<sup>er</sup> créait un déséquilibre. Il est constaté que ces sorties anticipées ont permis un très bon démarrage le premier jour mais les entrées se sont effondrées les jours suivants.

Le SCARE a alerté la FNCF qui a souligné que la date de sortie au mercredi était un usage mais aucunement une règle. Le SCARE a envoyé un courrier à la Médiatrice du cinéma pour éviter que des situations similaires ne se multiplient à l'avenir. Cette dernière a proposé un rendez-vous au syndicat. Ce rendez-vous devrait être l'occasion d'aborder les autres sujets actuels de préoccupation.

#### **6 – Rendez-vous GNCR**

A la demande du GNCR, leur Conseil d'Administration a reçu des représentants du SCARE pour échanger sur l'action du syndicat.

Christine Beauchemin-Flot et Béatrice Boursier se sont rendues le 5 octobre à la réunion du Conseil d'administration du GNCR. Les administrateurs ont exprimé leur satisfaction de voir le syndicat plus actif et souhaitent que ce dernier remplisse entièrement son rôle, et notamment en matière d'implantation de multiplexes, en CDAC et CNAC. Le GNCR a été actif pour s'opposer à de nombreuses implantations bien que l'activité principale du groupement soit artistique.

Des échanges réguliers sur les dossiers seront prévus.

## **7 – Groupes de travail :**

2 – Cartes illimitées

**Stéphane Libs, Aline Rolland, Michel Humbert, Martin Bidou, Claudine Cornillat, Emmanuel Papillon**

Comme décidé lors du précédent CA du SCARE, le Syndicat a sollicité l'AFCAE et l'ARP, pour formuler une demande commune au CNC afin d'être consultés pour l'élaboration du texte qui pourra être adopté par voie d'ordonnance, visant à corriger les oublis de la loi encadrant les formules illimitées donnant lieu à une libre interprétation des rémunérations aux exploitants garantis.

Le SCARE a élaboré un courrier à la Présidente du CNC, co-signé par l'ARP, l'AFCAE et les CIP, dans ce sens.

5 - Relations distributeurs / Programmation / Accès aux copies

**Jacques Fretel, Christine Beauchemin-Flot, Céline Delfour, Bruno Boyer, Yves Méjean**

- Groupe du Louxor : le groupe s'est réuni en septembre et se réunira en novembre. Les discussions entre exploitants et distributeurs indépendants de diverses tailles, sont nécessaires et attendues par tous les participants. Les résultats concrets sont cependant plus lents à aboutir. Après avoir recueilli des données sur l'exposition de films de typologie différentes dans un panel de villes, des sous-groupes de travail se sont réunis pour les analyser. Ils présenteront leurs observations lors de la prochaine réunion le 24 novembre. Il a été également évoqué d'initier une charte de bonne conduite sur la base d'éléments sur lesquels les différents intervenants se seront mis d'accord, et de les soumettre à la Médiatrice du cinéma.

- Atelier des sorties : Un atelier des sorties aura lieu pour la première fois durant le Sommet des Arcs.

7 - Evénements / Services aux adhérents

**Pascal Robin, Stéphane Libs, Paul-Marie Claret, Frédérique Duperret, Pierre-Alexandre Moreau**

- Partenariat Sommet des Arcs : le SCARE renouvelle son partenariat avec le Sommet des Arcs pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. L'inscription à tarif préférentiel de 180 HT, hébergement compris, (au lieu de 250), est réservée exclusivement aux adhérents. Le SCARE proposera l'un des deux ateliers autour de l'optimisation de la communication sur les réseaux sociaux entre distributeurs et exploitants, (le 2<sup>e</sup> atelier proposé par DIRE proposera des pistes en vue d'une charte concernant la programmation.)

Le SCARE est également partenaire du Laboratoire des Initiatives, avec l'AFCAE.

Et pour la première fois, un atelier des sorties se déroulera au Sommet.

- Proposition Opération SCARE : il pourrait être intéressant de proposer une opération pour mettre en lumière les films de la diversité dans les salles Art & Essai, au début de l'été par exemple alors que la période est un peu plus creuse dans les salles. Le magazine Première, repris par le Film Français est à l'écoute de propositions.

- Unifrance : un rendez-vous doit être organisé pour étudier de quelle manière Unifrance peut inclure les salles et l'aspect exploitation, dans sa mission de promotion du cinéma français à l'étranger.

8 – CDAC, Relations collectivités locales

Sollicité par le GRAC, le SCARE a envoyé un courrier à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique du Rhône, chargée d'examiner le 9 novembre un projet de 8 salles, sous l'enseigne Megarama à St Bonnet de Mûre.

L'examen du projet d'agrandissement de l'UGC Part-Dieu ayant été reporté à la commission du 8 décembre, le projet fera l'objet d'un courrier ultérieur.

Le SCARE, représenté par Christine Beauchemin-Flot et Bruno Boyer, a été auditionné le 13 septembre avec son adhérent, le cinéma Jacques Tati de Tremblay en CDAC de Seine et Marne contre l'autorisation d'un projet de 8 salles aux Clayes Souilly, à 10 minutes du cinéma, porté par le circuit CGR.

La CDAC ayant donné une autorisation, le SCARE a sollicité un recours en CNAC, auprès des adhérents qui l'ont sollicité : Le Jacques Tati à Tremblay et le Concorde à Mitry-Mory.

Le SCARE a également sollicité la Médiatrice par un courrier, au sujet du monopole inédit de 4 cinémas et 35 salles, dont disposera le groupe Kinopolis à Metz, après l'autorisation en CDAC d'un complexe dans le centre commercial Muse, l'implantation d'un complexe dans le centre commercial Waves autorisée en CNAC, la reprise de l'activité du Palace en centre-ville, et le multiplexe qu'il exploite déjà à St Julien Les Metz.

A l'occasion de la discussion, sont soulignés :

- le caractère peu re-distributif du fond de soutien automatique à l'exploitation et l'usage qui en est fait par les circuits, ayant pour conséquence un déploiement toujours plus important de multiplexes sur tout le territoire,

- L'autorisation par des CDAC d'extensions ou créations en fonction de la création de fauteuils et non d'écrans. Or de nombreux établissements font des travaux d'agrandissement de salles sans augmenter la capacité de fauteuils, ce qui a des conséquences en termes de concurrence.
- Le besoin pour le SCARE de s'attacher les services d'un avocat qui se constituerait une connaissance des dossiers et du secteur.
- Le besoin de lobbying auprès de l'association des Maires de France.

#### 4 - Formation – Transmission

**Aline Rolland, Flore Tournois, Paul-Marie Claret, Aurélia DI Donato, Frédérique Duperret.**

Un rendez-vous avec l'organisme de formation DIXIT a été organisé le 8 novembre. L'organisme a été racheté par le propriétaire du Film Français et souhaite développer ses propositions, notamment en direction de l'exploitation.

Des formations courtes sous forme de modules, sont souhaitées pour répondre aux besoins des salles.

Ainsi, DIXIT pourrait bâtir une formation autour de la communication et du marketing des salles, l'un des thèmes qui ressort des retours de questionnaire adressé aux salles sur leurs besoins de formation.

Certains remarquent que l'échange ne doit pas être à sens unique : si le SCARE collabore à cette formation et lui donne sa caution, il doit en tirer des bénéfices.

Par ailleurs, il est proposé de recueillir auprès de certains administrateurs, une liste de formations testées par certaines salles et proposées par l'AFDAS.

La séance est levée à 14h30.